

TAXE 2023 D'APPRENTISSAGE

Et si votre taxe d'apprentissage permettait aux jeunes de comprendre le monde dans lequel ils évoluent et d'en être acteurs ?

info Nouvelle-Aquitaine
Jeunes
EXPLORER LES POSSIBLES

infojeunes-na.fr

Contact :
Arnaud VIRRION
arnaud.virrion@crijna.fr
06 28 40 58 09



TAXE 2023 D'APPRENTISSAGE



QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises, **dédié au développement des formations, de l'orientation et de l'insertion**. Le solde de votre taxe d'apprentissage vous permet d'intégrer notre réseau de partenaires et vous donne la possibilité d'associer votre entreprise à des actions ciblées en faveur de l'avenir professionnel des jeunes.

QUELLES DÉMARCHES ?

A compter de 2023, les sommes dues par les entreprises au titre du solde de la taxe d'apprentissage seront collectées par l'URSSAF et la MSA qui transfèrent à la Caisse des dépôts. La plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage SOLTéA, permet désormais aux employeurs de désigner, en une seule démarche, à partir de mai 2023, les établissements destinataires du solde de la taxe d'apprentissage en toute neutralité, transparence et sécurité.

DONNEZ DU SENS À VOTRE CONTRIBUTION



À travers le versement de votre taxe d'apprentissage, vous pouvez soutenir des projets qui permettent aux jeunes de s'**informer**, d'**exercer leurs droits** et de **construire leur parcours professionnel**.

Association loi 1901
le CRIJ Nouvelle-Aquitaine accompagne les jeunes **pour explorer les possibles**.
Nous mettons à disposition des jeunes une information fiable et gratuite.

Ces informations à jour portent sur plusieurs centres d'intérêts des jeunes : l'orientation, les études, l'emploi, l'alternance, l'accès au droits, le logement, la mobilité internationale, ou encore la santé...



La jeunesse est à la fois une période de fragilité et l'époque des choix les plus cruciaux (personnels et professionnels), d'où la nécessité de lui porter une attention toute particulière.

L'INFORMATION JEUNESSE EN NOUVELLE-AQUITAINE, C'EST :

- un **réseau régional de 125 lieux** d'accueil et d'information pour les jeunes (retrouvez votre Info Jeunes de proximité sur infojeunes-na.fr) ;
- une **campagne événementielle "Jobs d'été", locale et régionale** pour aider l'accès à l'emploi ;
- des **ateliers et interventions sur toute la région** pour faire découvrir aux jeunes les perspectives de parcours (orientation, engagement, mobilité internationale...) ;
- des **outils et ressources numériques** pour répondre aux besoins des jeunes (site internet infojeunes-na.fr, [Boussole des Jeunes](#), [réseaux sociaux](#)) ;
- **[somobilite.fr](#)** : un site régional et un réseau de 70 opérateurs pour accompagner les jeunes vers la mobilité internationale.

Consultez notre rapport d'activité 2022 sur [ce lien](#).

Pensez au **Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine** (reconnu comme organisme participant au Service Public Régional de l'Orientation) pour le versement de votre taxe d'apprentissage à partir du 25 mai. Merci pour votre confiance !

VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EN 5 ÉTAPES

- 1** A partir de fin mai, accédez à la plateforme SOLTéA (soltea.gouv.fr).
- 2** Connectez-vous à votre espace privé en tant qu'« entreprise assujettie » pour accéder au moteur de recherche.
- 3** Indiquez le SIRET 307 336 636 000 39, « CRIJ NA » ou « Centre Régional d'information des jeunes de Nouvelle-Aquitaine ».
- 4** Renseignez le pourcentage de votre souhait d'affectation vers le CRIJ (ex : 100% pour le CRIJ 307 336 636 000 39).
- 5** À partir de votre déclaration du solde de la taxe d'apprentissage via la DSN, l'URSSAF et la Caisse des dépôts réalisera les virements selon vos vœux.

0.68 %

DE LA MASSE SALARIALE
BRUTE 2022



87%

Réservé au
financement de
l'apprentissage

13%

"Solde libre"
que vous pouvez
reverser au CRIJ

